

# Schéma démocratie athénienne : les textes

## Document 1 – Source antique (adaptée)

« Les Athéniens ont établi les institutions suivantes. L'assemblée du peuple est maîtresse des affaires les plus importantes : elle ratifie les lois, délibère sur la guerre et la paix, vote les alliances. Elle se réunit au moins quarante fois par an sur la Pnyx. Le conseil des Cinq-Cents prépare les travaux de l'assemblée ; ses membres, tirés au sort parmi les citoyens, siègent une année. Le tribunal du peuple, dont les membres sont également désignés par le sort, juge les affaires civiles et politiques ; il est garant des lois. Les stratèges, au nombre de dix, sont seuls élus au vote : ils commandent l'armée et la flotte pour une année. Enfin, lorsqu'un citoyen est jugé dangereux pour la démocratie, l'assemblée peut voter son exil temporaire en gravant son nom sur un tesson de poterie. » »

Aristote, *La Constitution d'Athènes*, IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.  
(extraits adaptés)

## Document 2 – Texte explicatif

À Athènes au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., seuls les citoyens – hommes libres nés de père athénien, âgés d'au moins 20 ans – participent à la vie politique. Ils représentent environ 10 à 15 % de la population totale : femmes, esclaves et étrangers résidents (les métèques) en sont exclus.

Le cœur du système est l'Ecclésia, l'assemblée des citoyens qui se réunit sur la colline de la Pnyx. C'est elle qui vote les lois et prend les grandes décisions. Pour préparer ses débats, un conseil de 500 membres tirés au sort – la Boulé – rédige les projets de loi et gère les affaires courantes.

La justice est rendue par l'Héliée, un tribunal populaire de 6 000 jurés tirés au sort. Enfin, les stratèges sont les seuls magistrats élus au vote : ils dirigent l'armée et peuvent exercer une influence politique importante, comme ce fut le cas de Périclès. Pour se protéger des hommes trop puissants, les Athéniens pratiquent l'ostracisme : chaque citoyen peut graver le nom d'un individu jugé dangereux sur un tesson de céramique (un ostrakon). Si 6 000 noms identiques sont réunis, la personne est exilée pour dix ans.